

<b>GROUPE</b>	<b>28</b>	<b>INSECTICIDE</b>
---------------	-----------	--------------------

## Insecticide ACELEPRYN®

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Pour utilisation sur les gazons et sur les plantes ornementales cultivées en serre et à l'extérieur pour lutter contre les ravageurs indiqués.

POUR UTILISATION EXCLUSIVE PAR DES APPLICATEURS COMMERCIAUX

**PRINCIPE ACTIF :**

Chlorantraniliprole ..... 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,033 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00093%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00031% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,033% à titre d'agents de conservation.

### LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

No D'HOMOLOGATION : **28980**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET: **0,5 à 100 LITRES**

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone: 1-877-964-3682

Label

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. « CE PRODUIT RENFERME UN DISTILLAT DE PÉTROLE ». Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

## MISES EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chassures lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. Les gants ne sont pas requis dans tout équipement à cabine fermée.
- Pour une application à la main, porte une protection des yeux, de la tête et respiratoire lorsque tu appliques au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un

détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.

- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- **NE PAS** entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les terrains de golf, **NE PAS** entrer ou laisser entrer dans les zones traitées tant que les pulvérisations n'ont pas séché.
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Toxique envers certains arthropodes bénéfiques (qui peuvent inclure des insectes prédateurs et parasites, des araignées et des acariens). Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les arthropodes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- Utilisation de la serre : Toxique pour certains arthropodes bénéfiques (qui peuvent inclure des insectes prédateurs et parasites, des araignées et des acariens). Peut nuire à certains arthropodes bénéfiques, y compris ceux utilisés dans la production en serre. Évitez l'application lorsque des arthropodes bénéfiques se trouvent dans la zone de traitement.
- La chlorantraniliprole est persistante et peut persévérer. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du chlorantraniliprole au cours de la saison précédente.
- Ce produit démontre les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans des zones où les sols sont perméables, en particulier là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner une contamination des eaux souterraines.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causées par le ruissellement peuvent être réduites en incluant une zone de verdure filtrante entre la zone traitée et un cours d'eau.

## ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments ou des fourrages. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, et des aliments. Garder le contenant fermé.

## ÉLIMINATION

Pour des informations sur l'élimination des produits inutilisés et non désirés, contactez le fabricant ou l'agence de réglementation provinciale/territoriale. Contactez le fabricant et l'agence de réglementation provinciale/territoriale en cas de déversement, et pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants recyclables**

NE PAS réutiliser ce contenant à quelque fin que ce soit. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé dans un lieu de collecte de contenants. Contactez votre distributeur/revendeur local ou votre municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au lieu de collecte :

1. Rincez trois fois ou sous pression le récipient vide. Ajoutez les rinçages au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Rendez le récipient vide et rincé impropre à une utilisation ultérieure.

S'il n'y a pas de lieu de collecte de contenants dans votre région, éliminez-le conformément aux exigences provinciales et territoriales.

### **Conteneurs retournables**

NE PAS réutiliser ce conteneur à aucune fin. Pour l'élimination, ce conteneur vide peut être retourné au point d'achat (distributeur/commerçant).

### **Contenants rechargeables**

Pour l'élimination, ce récipient peut être retourné au point d'achat (distributeur/revendeur). Il doit être rechargé par le distributeur/revendeur avec le même produit. NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

<b>GROUPE</b>	<b>28</b>	<b>INSECTICIDE</b>
---------------	-----------	--------------------

## **Insecticide ACELEPRYN®**

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Pour utilisation sur les gazons et sur les plantes ornementales cultivées en serre et à l'extérieur pour lutter contre les ravageurs indiqués.

POUR UTILISATION EXCLUSIVE PAR DES APPLICATEURS COMMERCIAUX

### **PRINCIPE ACTIF :**

Chlorantraniliprole ..... 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,033 % OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00093%, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00031% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,033% à titre d'agents de conservation.

### **LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

No D'HOMOLOGATION : **28980**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

### **Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone: 1-877-964-3682

Pamphlet

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. « CE PRODUIT RENFERME UN DISTILLAT DE PÉTROLE ». Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

## MISES EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chassures lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. Les gants ne sont pas requis dans tout équipement à cabine fermée.
- Pour une application manuelle, portez une protection oculaire, de la tête et respiratoire lorsque vous appliquez au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un

détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.

- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- **NE PAS** entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les terrains de golf, **NE PAS** entrer ou laisser entrer dans les zones traitées tant que les pulvérisations n'ont pas séché.
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Toxique envers certains arthropodes bénéfiques (qui peuvent inclure des insectes prédateurs et parasites, des araignées et des acariens). Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- Utilisation de la serre : Toxique pour certains arthropodes bénéfiques (qui peuvent inclure des insectes prédateurs et parasites, des araignées et des acariens). Peut nuire à certains arthropodes bénéfiques, y compris ceux utilisés dans la production en serre. Évitez l'application lorsque des arthropodes bénéfiques se trouvent dans la zone de traitement.
- La chlorantraniliprole est persistante et peut persévérer. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du chlorantraniliprole au cours de la saison précédente.
- Ce produit démontre les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans des zones où les sols sont perméables, en particulier là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner une contamination des eaux souterraines.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causées par le ruissellement peuvent être réduites en incluant une zone de verdure filtrante entre la zone traitée et un cours d'eau.

## ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments ou des fourrages. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, et des aliments. Garder le contenant fermé.

## ÉLIMINATION

Pour des informations sur l'élimination des produits inutilisés et non désirés, contactez le fabricant ou l'agence de réglementation provinciale/territoriale. Contactez le fabricant et l'agence de réglementation provinciale/territoriale en cas de déversement, et pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants recyclables**

NE PAS réutiliser ce contenant à quelque fin que ce soit. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé dans un lieu de collecte de contenants. Contactez votre distributeur/revendeur local ou votre municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au lieu de collecte :

1. Rincez trois fois ou sous pression le récipient vide. Ajoutez les rinçages au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Rendez le récipient vide et rincé impropre à une utilisation ultérieure.

S'il n'y a pas de lieu de collecte de contenants dans votre région, éliminez-le conformément aux exigences provinciales et territoriales.

### **Conteneurs retournables**

NE PAS réutiliser ce conteneur à aucune fin. Pour l'élimination, ce conteneur vide peut être retourné au point d'achat (distributeur/commerçant).

### **Contenants rechargeables**

Pour l'élimination, ce récipient peut être retourné au point d'achat (distributeur/revendeur). Il doit être rechargé par le distributeur/revendeur avec le même produit. NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide ACELEPRYN® est une formulation liquide à mélanger dans de l'eau que l'on applique sur le gazon ainsi que sur les plantes ornementales cultivées en serre et à l'extérieur pour lutter contre les ravageurs indiqués.

Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète et uniforme.

## MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas enregistré pour le contrôle des nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour contrôler les nuisibles aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

NE PAS laisser les rejets, les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit entrer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou d'autres eaux.

**Pulvérisateur de champ : NE PAS** pulvériser pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être 60 cm ou moins au dessus de la culture ou du sol.

**Application avec pulvérisateur à jet porté : NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS diriger le jet au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesurée à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

### Zones tampons sans pulvérisation

Les modes d'application ou l'équipement suivants **N'EXIGENT PAS** de zone tampon sans pulvérisation :

- pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé
- arrosage du sol.

Les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, sous le vent, des habitats d'eau douce vulnérables (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection de			
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de:	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
<b>Pulvérisateur de grande culture</b>	Gazon, plantes ornementales cultivées à l'extérieur		1	1	1	0
<b>Pulvérisateur à jet porté</b>	Plantes ornementales cultivées à l'extérieur	Premiers stades de croissance	10	4	1	0
		Derniers stades de croissance	5	2	1	0

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons sans pulvérisation pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des

conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation; pour ce faire, il suffit d'accéder au calculateur zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

**L'application de ce produit est limitée aux cultures et ne doit être effectuée que lorsqu'il y a un faible risque de dérive vers des zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, des chalets, des écoles et zones récréatives. Prendre aussi en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température et les réglages de l'équipement d'application et du pulvérisateur.**

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

### **PÉRIODE D'APPLICATION (Gazon)**

**Charançon du pâturin annuel :** Pour prévenir le dommage par les larves tard en mai et en juin, l'insecticide ACELEPRYN devrait être appliqué lorsque l'on note, tard en avril ou tôt en mai, la présence de charançons du pâturin annuel adultes ayant hiverné. Une application d'insecticide ACELEPRYN à ce moment-là offrira aussi une suppression des larves du hanneton européen et des larves du scarabée japonais. Les taux plus élevés suivants peuvent être requis lors des applications effectuées après la mi-mai.

**Calandre du pâturin :** Appliquer l'insecticide ACELEPRYN dès l'apparition des calandres adultes, ayant hiverné, au printemps. Ces insectes apparaissent généralement à la fin d'avril ou début de mai dans les régions où poussent des gazons de saison fraîche.

**Ver-gris noirs, pyrale des prés et légionnaire d`automne : L`insecticide ACELEPRYN offrira une suppression de ces ravageurs dans les gazons.** Pour obtenir une suppression optimale, attendre 24 heures après l`application avant d`arroser (d`irriguer) ou de tondre. Durant les périodes de fortes pressions des parasites, si le gazon traité est maintenu à une longueur de plus d`un pouce, il convient d`utiliser les taux plus élevés énumérés dans le tableau ci-dessous.

**Punaise des céréales :** Pour la répression de la punaise des céréales, appliquer l`insecticide ACELEPRYN avant l`éclosion des œufs

**Larve de la tipule des prairies :** Appliquer l`insecticide ACELEPRYN entre septembre et novembre pour supprimer les larves de la tipule des prairies dans les gazons. Le taux le plus élevé prescrit peut être requis pour supprimer les larves lorsque le traitement est effectué à la fin de l`automne.

**Scarabée noir du gazon, larve du hanneton européen, larve du scarabée japonais et larve du hanneton commun :** Appliquer l`insecticide ACELEPRYN à partir du début d`avril jusqu`au début de septembre pour une suppression préventive et une suppression curative des larves du scarabée noir du gazon, des larves du hanneton européen, des larves du scarabée japonais et des larves du hanneton commun. Pour décider de la pertinence d`un traitement, s`appuyer sur le suivi du site au fil des ans, les dossiers ou les expériences des années passées, les résultats d`activités de piégeage d`adultes au cours de la saison ou d`autres méthodes. Le taux le plus élevé prescrit pour la suppression de ces ravageurs peut être requise pour les traitements en début de saison si une activité résiduelle de longue durée est nécessaire (avril et mai) ou à la fin d`août ou au début de septembre, lorsque les larves moins vulnérables sont présentes au moment du traitement. Irriguer le gazon immédiatement après l`application s`il n`y a pas de précipitations pour déplacer le produit dans le sol.

Éviter de traiter lorsque le sol est saturé d`eau, car une telle condition empêchera la distribution adéquate de la matière active en profondeur dans le sol. On obtiendra des résultats optimaux si le gazon est irrigué immédiatement après l`application.

## GAZON

**Volume de pulvérisation pour le gazon :** Appliquer par la méthode terrestre un volume minimum de bouillie de 200 à 1600 L/ha (2 à 16 L/100 m<sup>2</sup>) par voie terrestre.

SITE	RAVAGEUR	TAUX d`insecticide ACELEPRYN par hectare	TAUX d`insecticide ACELEPRYN par 100 m <sup>2</sup>	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
GAZON	Larves du hanneton européen, Larves du scarabée japonais, Larves du scarabée noir du gazon, Larves du hanneton commun	560 à 880 mL	5,6 à 8,8 mL	Une couverture complète est importante pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire d`automne, Ver-gris noirs, Pyrale des prés	145 à 290 mL	1,45 à 2,9 mL	
	Calandre du pâturin, Punaise des céréales (répression), Larves de la tipule des prairies	580 à 1125 mL	5,8 à 11,25 mL	
	Charançon du pâturin annuel	880 à 1125 mL	8,8 à 11,25 mL	

**RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Gazon**

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser le taux supérieur.
- Ne pas dépasser un total de 1 125 mL d'insecticide ACELEPRYN par hectare par saison.
- Attendre au moins 7 jours avant de traiter de nouveau.

**DIRECTIVES DE MÉLANGE :**

Avant d'appliquer l'insecticide ACELEPRYN, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides. Remplir le réservoir du pulvérisateur entre le 1/4 et la 1/2 d'eau. Ajouter l'insecticide ACELEPRYN directement au contenu du réservoir. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne pas utiliser un agitateur à air.

Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

**NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :**

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un pulvérisateur propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever.

Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable.

Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS.**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

<b>PLANTES ORNEMENTALES (cultivées en serre et à l'extérieur)</b>	
<b>APPLICATION DANS DES CONTENANTS ET AU CHAMP</b>	
<b>INSECTE</b>	<b>Larves du scarabée japonais</b>
<b>TAUX DE PRODUIT</b>	0,56 à 0,88 L/ha ou 5,6 à 8,8 mL/100 m <sup>2</sup>  Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne pénétration du milieu de croissance ou du sol.
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Bassinage du milieu ou du sol
<b>INTERVALLE ENTRE LE TRAITEMENTS</b>	7 à 14 jours
<b>NOMBRE MAXIMALE DE TRAITEMENTS PAR CYCLE DE PRODUCTION</b>	1 traitement par cycle de production au taux élevé ou 2 traitements par cycle de production au taux faible
<b>DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT</b>	Ne pas dépasser 1,125 L de produit à l'hectare par cycle de production (225 g de m.a./ha/cycle de production).  La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures ornementales; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé d'essayer l'insecticide ACELEPRYN sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'une réaction phytotoxique n'a lieu.

<b>PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR (arbres à fruits à pépins non productifs)</b>	
<b>APPLICATION DANS DES CONTENANTS ET AU CHAMP</b>	
<b>INSECTES</b>	Mineuse marbrée du pommier, mineuse marbrée de l'Ouest, hoplocampe des pommes, noctuelle des fruits verts
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	0,250 à 0,375 L/ha ou 2,50 à 3,75 mL/100 m <sup>2</sup>
<b>INSECTES</b>	Tordeuse à bandes obliques, enrouleuse triligée, enrouleuse panachée, pique-bouton du pommier, tordeuse à bandes rouges, tordeuse du bouton du pommier
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	0,25 à 0,50 L/ha ou 2,5 à 5,0 mL/100 m <sup>2</sup>
<b>INSECTES</b>	Cicadelle blanche du pommier (répression), sésie du cornouiller
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	0,375 à 0,50 L/ha ou 3,75 à 5,0 mL/100 m <sup>2</sup>
<b>INSECTES</b>	Scarabée japonais (répression)
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	0,50 L/ha ou 5,0 mL/100 m <sup>2</sup>

**PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR (arbres à fruits à pépins non productifs)****APPLICATION DANS DES CONTENANTS ET AU CHAMP**

<b>VOLUME DE BOUILLIE (L/ha)</b>	Minimum de 100 L d'eau/ha
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Pulvérisation foliaire avec jet porté ou rampe horizontale
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>	10-14 jours pour le scarabée japonais; 7 jours pour les autres insectes indiqués
<b>NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE</b>	3 traitements
<b>DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION</b>	<p>Pour une suppression optimale de l'hoplocampe des pommes, traiter au début de la chute des pétales et répéter au besoin après la chute des pétales.</p> <p>Pour une suppression optimale de la noctuelle des fruits verts, traiter au stade du bouton rose. Répéter au besoin à la chute des pétales.</p> <p>Pour une suppression optimale des générations hivernantes de tordeuse à bandes obliques, effectuer un suivi de la population larvaire au printemps et effectuer le traitement lorsque les larves hivernantes deviennent actives, du stade du bouton rose jusqu'au stade de la chute des pétales. Pour les générations de l'été, surveiller les papillons adultes et traiter à la première éclosion d'œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) suivant les premières captures répétées d'adultes. Un traitement de rappel effectué environ 10 jours après le traitement initial peut être requis pour lutter contre l'émergence prolongée des petites larves.</p> <p>Pour une suppression optimale du pique-bouton du pommier, de la tordeuse à bandes rouges, de la tordeuse du bouton du pommier et de l'enrouleuse panachée, traiter lorsque les larves sont actives entre le stade du bouton rose et la chute des pétales.</p> <p>Pour une répression optimale du scarabée japonais, traiter dès les premiers signes d'alimentation et répéter dans les 10 à 14 jours suivant au besoin.</p> <p>Pour une suppression optimale de la sésie du cornouiller, pulvériser la dose indiquée jusqu'à humectation des 60 premiers centimètres du tronc des arbres dès les premiers signes d'alimentation du ravageur.</p> <p>Ne pas dépasser 1,125 L de produit à l'hectare par année (225 g de m.a./ha/an).</p> <p>La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures ornementales; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé d'essayer l'insecticide ACELEPRYN sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique n'aura lieu.</p>

**PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR (arbres à fruits à noyau non productifs et *Prunus* spp.)****APPLICATION DANS DES CONTENANTS ET AU CHAMP**

<b>INSECTES</b>	Tordeuse à bandes obliques, enrouleuse trilingnée, tordeuse à bandes rouges
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	0,25 à 0,50 L/ha ou 2,5 à 5,0 mL/100 m <sup>2</sup>
<b>INSECTES</b>	Petite mineuse du pêcher
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	0,375 à 0,500 L/ha ou 3,75 à 5,00 mL/100 m <sup>2</sup>
<b>INSECTES</b>	Scarabée japonais (répression)
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	0,50 L/ha ou 5,0 mL/100 m <sup>2</sup>
<b>VOLUME DE BOUILLIE (L/ha)</b>	Minimum de 100 L d'eau/ha
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Pulvérisation foliaire avec jet porté ou rampe horizontale
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>	10-14 jours pour le scarabée japonais; 7 jours pour les autres insectes indiqués
<b>NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE</b>	3 traitements

**PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR (arbres à fruits à noyau non productifs et *Prunus* spp.)**

**APPLICATION DANS DES CONTENANTS ET AU CHAMP**

**DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION**

Pour une suppression optimale de la petite mineuse du pêcher, utiliser des pièges à phéromones pour surveiller l'activité des papillons mâles. Suivre les recommandations locales pour ce qui est des seuils. Pour les larves de la génération du printemps/hivernante ou de la première génération de l'été, traiter dans les 7 jours suivant la première capture de papillons mâles adultes. Pour les larves de la deuxième génération (d'été), continuer à surveiller la présence de larves de la deuxième génération jusqu'au moins à la mi-août pour assurer une bonne protection de la culture. Au besoin, effectuer une deuxième pulvérisation dans les 7 jours suivant la première capture de papillons mâles adultes.

Pour une suppression optimale des générations hivernantes de tordeuse à bandes obliques, effectuer un suivi de la population larvaire au printemps et effectuer le traitement lorsque les larves hivernantes deviennent actives, du stade du bouton rose jusqu'au stade de la chute des pétales. Pour les générations de l'été, surveiller les papillons adultes et traiter à la première éclosion d'œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) suivant les premières captures répétées d'adultes. Un traitement de rappel effectué environ 10 jours après le traitement initial peut être requis pour lutter contre l'émergence prolongée des petites larves.

Pour une suppression optimale de la tordeuse à bandes rouges, traiter lorsque les larves sont actives entre le stade du bouton rose et la chute des pétales.

Pour une répression optimale du scarabée japonais, traiter dès les premiers signes d'alimentation et répéter dans les 10 à 14 jours suivant au besoin.

Ne pas dépasser 1,125 L de produit à l'hectare par année (225 g de m.a./ha/an).

La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures ornementales; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé d'essayer l'insecticide ACELEPRYN sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique n'aura lieu.

**PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR (*Brassica* spp.)****APPLICATION DANS DES CONTENANTS ET AU CHAMP**

<b>INSECTES</b>	Piéride du chou, fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères, cécidomyie du chou-fleur
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	0,25 L/ha ou 2,5 mL/100 m <sup>2</sup>
<b>VOLUME DE BOUILLIE (L/ha)</b>	Minimum de 100 L d'eau/ha
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Pulvérisation foliaire avec jet porté ou rampe horizontale
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>	7 jours
<b>NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE</b>	3 traitements
<b>DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION</b>	<p>Pour une suppression optimale, appliquer l'adjuvant Hasten<sup>MC</sup> NT à raison de 0,25 % v/v ou le concentré MSO<sup>MC</sup> avec Leci-Tech à raison de 0,5 % v/v.</p> <p>Ne pas dépasser 0,75 L de produit à l'hectare par année (150 g de m.a./ha/an).</p> <p>La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures ornementales; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé d'essayer l'insecticide ACELEPRYN sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique n'aura lieu.</p>

<b>PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR</b>	
<b>APPLICATION DANS DES CONTENANTS ET AU CHAMP</b>	
<b>INSECTES</b>	Mineuses ( <i>L. sativae</i> , <i>L. trifolii</i> )
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	0,250 à 0,375 L/ha ou 2,50 à 3,75 mL/100 m <sup>2</sup>
<b>VOLUME DE BOUILLIE (L/ha)</b>	Minimum de 100 L d'eau/ha
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Pulvérisation foliaire avec jet porté ou rampe horizontale
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>	7 jours
<b>NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE</b>	3 traitements
<b>DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION</b>	<p>Commencer les traitements lorsque les activités de surveillance indiquent que les seuils d'intervention sont atteints.</p> <p>Pour une suppression optimale sur <i>Brassica</i> spp., appliquer l'adjuvant Hasten NT à raison de 0,25 % v/v ou le concentré MSO avec Leci-Tech* à raison de 0,5 % v/v.</p> <p>Ne pas dépasser 1,125 L de produit à l'hectare par année (225 g de m.a./ha/an).</p> <p>La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures ornementales; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé d'essayer l'insecticide ACELEPRYN sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique n'aura lieu.</p>

**PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR (*Viburnum* spp.)****APPLICATION DANS DES CONTENANTS ET AU CHAMP**

<b>INSECTES</b>	Chrysomèle de la viorne
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	31,25 à 62,5 mL/100 L de bouillie
<b>VOLUME DE BOUILLIE (L/ha)</b>	Minimum de 100 L d'eau/ha
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Pulvérisation foliaire avec jet porté ou rampe horizontale
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>	Attendre au moins 7 jours entre les traitements. Surveiller les populations de ravageurs et effectuer des traitements supplémentaires au besoin.
<b>NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE</b>	3 traitements
<b>DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION</b>	<p>Pulvériser sur les feuilles jusqu'au point de ruissellement. Ne pas dépasser 1,125 L de produit à l'hectare par année (225 g de m.a./ha/an).</p> <p>La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures ornementales; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé d'essayer l'insecticide ACELEPRYN sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique n'aura lieu.</p>

**PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR (Buis)****APPLICATION DANS DES CONTENANTS ET AU CHAMP**

<b>INSECTES</b>	<b>Pyrale du buis</b>
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	0,375 L/ha Ou 3,75 mL/100 m <sup>2</sup> (75 g m.a./ha)
<b>VOLUME DE BOUILLIE (L/ha)</b>	Minimum de 100 L d'eau/ha
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Foliaire
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>	7 jours
<b>NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE</b>	3 traitements
<b>DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION</b>	<p>Ne pas dépasser 1,125 L de produit à l'hectare par année (225 g de m.a./ha/an).</p> <p>L'application doit être effectuée dès l'éclosion des larves ou dès la détection de signes de la présence de ravageurs. Répéter le traitement au besoin.</p> <p>La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures ornementales; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé d'essayer l'insecticide ACELEPRYN sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique n'aura lieu.</p>

<b>PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE (à l'exclusion des conifères)</b>	
<b>INSECTES</b>	<i>Duponchelia fovealis</i> larve
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	0,25 à 0,50 L par ha ou 2,5 à 5,0 mL par 100 m <sup>2</sup>
<b>INSECTES</b>	Thrips de poivron ( <i>Scirtothrips dorsalis</i> ) (répression)
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	0,35 L par ha ou 3,5 mL par 100 m <sup>2</sup>
<b>INSECTES</b>	Mineuse ( <i>Liriomyza trifolii</i> )
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	0,250 à 0,375 L par ha ou 2,50 à 3,75 mL par 100 m <sup>2</sup>
<b>VOLUME DE BOUILLIE (L/ha)</b>	Minimum de 100 L d'eau/ha
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	Pulvérisation foliaire
<b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>	7 jours
<b>NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR CYCLE DE PRODUCTION</b>	3 traitements, sauf 2 applications au dose fort pour <i>Duponchelia fovealis</i> larve.
<b>DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION</b>	<p>Pour le thrips du poivron (<i>Scirtothrips dorsalis</i>) ou <i>Duponchelia fovealis</i> larve, appliquer dès la première apparition du ravageur et lorsque cela est indiqué par le suivi ultérieur des niveaux de ravageurs.</p> <p>Pour mineuse (<i>Liriomyza trifolii</i>), traiter lorsque les activités de surveillance indiquent que les seuils d'intervention sont atteints.</p> <p>Ne pas dépasser 1,125 L de produit à l'hectare par cycle de production (225 g de m.a./ha/cycle de production).</p> <p>La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures ornementales; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé d'essayer l'insecticide ACELEPRYN sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique n'aura lieu.</p>

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'insecticide ACELEPRYN du groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide ACELEPRYN et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide ACELEPRYN ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

ACELEPRYN® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.  
Hasten<sup>MC</sup> et MSO<sup>MC</sup> sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.